

Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Vendredi 2 juin 2017 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 29 mai 2017 s'est tenu en Mairie de Mizoën le vendredi 2 juin 2017 à 18H30.

Etai^{ent} présents : MICHEL Bernard, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GONON Florence, Delphine MIALON, PINATEL François, VIN Daniel,

Etait absent : SEVERAC Pascal, COING Jean-Pierre (pouvoir à Hugues BEAUME), MICHEL Gilbert (pouvoir à Florence GONON), GIRAUD Roger (pouvoir à Bernard MICHEL).

Secrétaire de séance : François PINATEL

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum est atteint.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 19 mai 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

RENOVATION TOITURES MAIRIE ET FOUR COMMUNAL : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Monsieur le Maire présente le récapitulatif du coût après négociations des travaux de rénovation des toitures et rappelle le montant des offres des entreprises proposées après analyse par l'architecte :

Etudes / missions		Entreprise	Montant HT après négociation	Montant TTC
Architecte		RIGASSI - MO	16 250,00	19 500,00
Diagnostic plomb		FA EXPERTISE	450,00	540,00
Diagnostic amiante		FA EXPERTISE	683,33	820,00
Mission Contrôle technique		ALPES CONTRÔLE	2 170,00	2 604,00
Publication marchés		LES AFFICHES	589,71	707,39
Mission CSPS		QUALICONSULT	2 750,00	3 300,00
Lot	Travaux	Entreprise	Montant HT après négociation	Montant TTC
1	Maçonnerie (hors option badigeon façade)	BONATO	26 580,05	31 896,06
2	Ossature bois / charpente / couverture	STRUCTURE BOIS	96 987,39	116 384,87
3	Menuiserie bois int/ext	MARMONIER	23 827,00	28 592,40
4	Doublage / cloisons / platerie	EURO CONFORT MAINTENANCE	16 066,50	19 279,80
5	Peinture	EURO CONFORT MAINTENANCE	8 068,86	9 682,63
6	Sols souples (option sans carrelage)	BAILLY	4 342,00	5 210,40
7	Electricité	CC OISANS DEPANNAGE	9 344,00	11 212,80
8	Plomberie / sanitaire / chauffage	infructueux	4 600,00	5 520,00
TOTAL			212 708,84 €	255 250,35 €

Il propose de déclarer infructueux le lot 8, aucune offre n'ayant été rendue. Ce lot sera relancé en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence comme le prévoit l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Il présente également les subventions déjà notifiées :

Région	6 626,55
CD38	62 500,00
CCO	11 625,00
DETR	31 250,00
SOUS TOTAL	112 001,55

Il resterait à charge de la Commune 100 707,29 € sur le montant total HT des dépenses.

Monsieur le Maire rappelle les 3 solutions évoquées lors du conseil municipal du 19 mai :

- Emprunter 100 000 € au lieu de 70 000 €,
- Financer l'autofinancement de la Commune avec les Certificats d'Economie d'Energie CEE,
- Reporter les travaux en 2018.

Depuis le 19 mai de nouveaux éléments sont à prendre en compte pour le financement de cette opération. Tout d'abord, lors d'un entretien avec M. MIARD, directeur Oisans du Département de l'Isère, il a été évoqué le coût après remise des offres supérieur au coût estimé par l'architecte. M. MIARD a confirmé qu'il était possible de modifier le montant de dépenses de notre demande de subvention, celle-ci n'ayant pas été affirmée. Un dossier modificatif portant le montant total des dépenses à 212 776,08 € a été déposé le 29 mai. Cette modification porterait la subvention du Département de l'Isère à 85 110,18 €.

De plus, du côté des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), après plusieurs échanges avec la Communauté de Communes de l'Oisans, l'AGEDEN et Rhône Alpes Economie d'Energie (RAEE), le projet serait éligible à ce dispositif pour les dépenses relatives à l'isolation (toiture et murs) et aux menuiseries pour la fourniture et la pose. Les CEE permettraient de récolter 9 000 € de recettes.

Ces nouveaux éléments porteraient les recettes à 143 611,73 €, diminuant l'autofinancement de la Commune à 69 097,11 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'emprunt contracté couvre cet autofinancement et propose que des travaux moins urgents soient retirés de la programmation 2017 : barrières aux Aymes (13 000 €) et réfection de voirie aux Aymes (57 500 €). Sans être abandonnés, ces travaux seront programmés en 2018 et les demandes de subventions nécessaires seront renouvelées.

Dans ces conditions, Monsieur BEAUME Hugues est favorable au lancement des travaux en 2017. Madame MIALON Delphine note que l'emprunt reste celui déjà voté, ce qui n'entame pas la capacité future d'emprunt de la Commune pour les projets à venir.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'autorisation de signer les marchés suivants pour commencer les travaux au plus vite :

Lot	Travaux	Entreprise	Montant HT après négociation	Montant TTC
1	Maçonnerie (hors option badigeon façade)	BONATO	26 580,05	31 896,06
2	Ossature bois / charpente / couverture	STRUCTURE BOIS	96 987,39	116 384,87
3	Menuiserie bois int/ext	MARMONIER	23 827,00	28 592,40
4	Doublage / cloisons / platerie	EURO CONFORT MAINTENANCE	16 066,50	19 279,80
5	Peinture	EURO CONFORT MAINTENANCE	8 068,86	9 682,63
6	Sols souples (option sans carrelage)	BAILLY	4 342,00	5 210,40
7	Electricité	CC OISANS DEPANNAGE	9 344,00	11 212,80
8	Plomberie / sanitaire / chauffage	infructueux		0,00
TOTAL			185 215,80 €	222 258,96 €

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

QUESTIONS DIVERSES

Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Pascal SEVERAC démissionne de son mandat de conseiller municipal par courrier en recommandé avec accusé de réception en date du 1^{er} juin 2017.

Remise en état chalet Chatons

La remise en état du chalet de Chaton a nécessité 6 jours de travail pour les employés municipaux et 2 jours pour les membres de l'AFPA. Le Conseil municipal remercie particulièrement : Bernard G., Daniel V., Denise V., Françoise M., Gilbert B., Guy C., Martial F., Martine M., Odile G. de leur l'aide pour cette remise en état au bénéfice du berger des alpages.

Prochain conseil municipal

En prévision des congés d'été, le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 29 juin à 18h30 en mairie.

Séance levée à 20h30

* / * / * / *